

## CUVRY

### Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE                 | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE   |
|----------------------|---|---|---|---|
| II ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement | Arrêté DCAT/BEPE/N°2020-224 du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société GRDF.               | GRDF<br>10 viaduc Kennedy<br>54000 NANCY  |
| II ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement | Arrêté préfectoral du 20/12/2017 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures propriété de l'Etat ayant comme transporteur le SNOI et opérées par TRAPIL-ODC. | Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI)<br>Service du MTE-DGEC<br>Tour SEQUOIA,<br>92055 LA DEFENSE Cedex  |
| II ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement | Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz.  | NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations-<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>2 Boulevard de la République-ZI-B<br>62232 ANNEZIN |

| CODE        | NOM OFFICIEL   | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|-------------|--|---|--|---|
| I3          | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques  | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.   | Canalisations en service : DN300-1975-BLENOD LES PONT A MOUSSON-MONTOY FLANVILLE (doublement); PMS 67,7; (largeur de la bande de servitude 8 m). | NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations-<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>2 Boulevard de la République-ZI-B<br>62232 ANNEZIN |
| I3          | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques  | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.   | Canalisation Hors Service Hors gaz : DN300-1954-BLENOD LES PONT A MOUSSON-MONTOY FLANVILLE (ART EST).  | NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations-<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>2 Boulevard de la République-ZI-B<br>62232 ANNEZIN |
| I3 ex I1bis | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques | L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.  | Oléoduc de défense METZ-ZWEIBRUCKEN, décret du 20.01.1955 modifié le 02.08.1960.   | Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI)<br>Service du MTE-DGEC<br>Tour SEQUOIA,<br>92055 LA DEFENSE Cedex  |
| I4          | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.  | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aéro-souterraine HTA N° 29.  | RESEDA<br>Service Distribution<br>2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 -<br>57014 METZ Cedex 01   |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|------|---|---|--|---|
| PM1  | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM). | Art. L.562-1 à L.662-8 et R.562-1 à R.562-11 du code de l'environnement. Art. L.174-5 du nouveau code minier. Décret n°2000-547 du 16.06.2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier  | Arrêté préfectoral du 14.01.2002. Le dossier PPR "inondations" comporte un rapport de présentation, un règlement et un document graphique. | Direction Départementale des Territoires,<br>S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques,<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ  |
| PT2  | Servitudes de protection contre les obstacles .   | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.                | L.H. Saulny Fort Lorraine - Amance Grand Mont d'Amance, décret du 06.10.1978.  | Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz<br>Direction à l'appui du numérique zonal (DANZ) Nord-Est<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>CS 92005<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT3  | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.                           | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | Pour information : Câble en terrain privé.   | Direction Régionale de France TELECOM<br>103, rue aux Arènes - B.P. 9019<br>57037 METZ Cedex 1  |